

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER L'ADMINISTRATION D'HYDROXYDE D'ALUMINIUM ET DE MAGNÉSIUM EN SUSPENSION (ALMAGEL^{MD} ou MAALOX^{MD})

Établissement : CISSS de Lanaudière
Numéro de l'ordonnance collective : OC CISSSL 8
Période de validité : 3 ans (avril 2026)

SITUATION CLINIQUE

Usager adulte du CISSS de Lanaudière présentant de la douleur épigastrique liée au reflux gastro-œsophagien (RGO) ou à la dyspepsie.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Les infirmiers(ères) au CISSS de Lanaudière œuvrant sur toutes les unités de soins à l'hospitalisation, en santé mentale courte et longue durée, en milieu ambulatoire (clinique externe et CLSC) et à l'urgence.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées de l'infirmier(ère) :

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
2. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
3. Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Activités réservées de l'infirmier(ère) auxiliaire :

1. Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
2. Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATION

Aucune indication additionnelle.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Soulager la douleur épigastrique ou l'inconfort relié aux brûlures d'estomac ou au RGO.
- Soulager la dyspepsie.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie, hypersensibilité ou intolérance connue à l'antiacide
- Insuffisance rénale (clairance à la créatinine inférieure à 30 mL/min)
- Usager hémodialysé
- Usager hébergé (CHSLD-URFI-UTRF)
- Hypermagnésémie
- Prise régulière et/ou récente (dans les 4 dernières heures) d'un antiacide
- Administration via un tube entéral (tube nasogastrique, gastrostomie, jéjunostomie, etc.)
- Présence de douleurs rétrosternales (DRS) ou de signes évoquant une douleur d'origine cardiaque (douleur serrative irradiant au cou, à la mâchoire ou au bras gauche, diaphorèse, dyspnée, etc.)
- Selles noires ou sang dans les selles
- Hématémèse

PROTOCOLE MÉDICAL

1. DIRECTIVES À L'INFIRMIÈRE ET L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE :

- Procéder ou contribuer à l'évaluation de la condition clinique afin de déceler les signes et symptômes de brûlements épigastriques ou du reflux gastro-œsophagien :
 - Douleur épigastrique ou malaise abdominal (sensation de brûlure ou de tiraillement) ;
 - Ballonnements postprandiaux ;
 - Sensation de digestion lente et de satiété précoce ;
 - Éructations ;
 - Nausées et vomissements ;
 - Reflux de liquide acide au niveau buccal.
- Effectue une histoire médicamenteuse afin de déceler la prise régulière ou récente d'un antiacide, ou d'un médicament pouvant contribuer à la douleur épigastrique
- Détermine l'éligibilité de l'usager pour initier la présente ordonnance collective ;
- Obtient le consentement libre et éclairé de l'usager et le consigne au dossier ;
- Initie ou applique l'ordonnance collective selon la situation clinique et s'assure de l'absence de contre-indications ou de situations exigeant une consultation médicale ;
- Documente au dossier les informations cliniques (symptômes, effets indésirables, etc.) et les interventions posées (initiation de l'OC, soins et surveillances réalisés, enseignement donné, rapport transmis, limite nécessitant une référence au médecin s'il y a lieu, etc);

2. TRAITEMENT PHARMACOLOGIQUE :

- Hydroxyde d'aluminium et de magnésium 200-200 mg/5 mL en suspension (Almage^{MD} ou Maalox^{MD}):
 - 800 mg (20 mL) PO QID PRN, valide pour 24h
- Administrer de préférence 1 heure après les repas et avant le coucher.
- Les antiacides peuvent diminuer l'absorption de plusieurs médicaments. Par précaution, espacer l'administration de l'antiacide d'au moins 2 heures avant ou après les autres médicaments.

ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

- Aviser l'utilisateur et/ou ses proches des interactions médicamenteuses possibles;
- Discuter des méthodes non pharmacologiques qui permettent de réduire les brûlures épigastriques ou le reflux gastro-œsophagien si pertinent :
 - Manger de petits repas plus fréquemment (cinq à six fois par jour).
 - Éviter les repas ou les collations avant le coucher.
 - Éviter les aliments qui augmentent les symptômes, tels que la menthe, les aliments gras, les aliments épicés.
 - Éviter de boire de l'alcool et des boissons gazeuses.
 - Éviter la consommation de caféine (ex. : café, thé, chocolat).
 - Éviter l'usage de tabac.
 - Éviter de faire de l'exercice ou de vous pencher vers l'avant après avoir mangé.
 - Éviter de porter des vêtements serrés.
 - Élever la tête du lit d'environ 15 cm.
 - Limiter la prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).

SUIVI

Les effets indésirables fréquents (plus de 10%) sont le goût crayeux, les crampes abdominales, les nausées, vomissements et selles blanchâtres.

Si présence de douleur épigastrique associée à la prise de médicaments irritants, particulièrement la classe des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), administrer l'antiacide et faire le suivi avec le médecin traitant.

Toute intervention pour pallier aux effets indésirables et résultat subséquent doit être documenté le cas échéant.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Douleur modérée à sévère à l'estomac, d'apparition récente.
- Vomissements dans les dernières 24 heures.
- Persistance de l'inconfort épigastrique au-delà de 24 heures d'utilisation du traitement.
- Présence ou apparition d'une contre-indication au traitement.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

En cas de problème ou pour toutes autres questions, contactez le médecin traitant.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Laboratoire Atlas Inc. 2020. Manufacturer's Product Monograph – ALMAGEL 200

Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale. 2013. Ordonnance collective OC-2006-6 - Administrer un antiacide Hydroxyde d'aluminium et de magnésium.

Centre intégré de santé et services sociaux de Chaudière Appalaches. 2021. Ordonnance collective 2021-OC-MED-01 - Initier et ajuster un traitement pharmacologique pour soulager l'inconfort épigastrique chez l'adulte

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Non applicable

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problème ou pour toutes questions, contacter le médecin. En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin de garde assigné.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

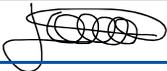
Comité des ordonnances collectives interdisciplinaire (COCI) du CISSS de Lanaudière

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Dr Jean-Sébastien Audette-Côté, chef urgence (NORD)
Dre Céline Beaulieu, chef gastroentérologie (NORD)
Dr Simon Kouz, chef médecine spécialisée (NORD)
Dre Amélie Coderre, co-chef urgence (SUD)
Dre Manon Giroux, chef chirurgie (SUD)
Dr Nicolas Aubré, co-chef chirurgie (NORD)
Dre Brigitte Major, chef gynéco-obstétrique (SUD)
Dr Marc Séguin, co-chef gynéco-obstétrique (NORD)
Dre Michelle Dubé, co-chef médecine générale (SUD)
Comité clinique de la Direction des soins infirmiers
Comité de pharmacologie du CISSS de Lanaudière

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date
Ouellet, Jérôme		2023-4-4

RÉVISION

1. Date d'entrée en vigueur : avril 2023

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision : avril 2026

Signature du médecin répondant (si applicable) :